



MUTUELLE COMMUNALE



PRESENTATION :

Les mutuelles communales, aussi appelées « mutuelles de village » ou encore « mutuelles municipales » sont proposées par certaines villes de France depuis 2013.

Le principe : **faire bénéficier les habitants d'une même commune d'un tarif préférentiel pour leur complémentaire santé** en faisant jouer l'effet de groupe .

Ce dispositif mis en place par le CCAS de Saint Victor de Cessieu s'adresse en priorité aux populations pour qui le coût d'une mutuelle est lourd à supporter ou qui ne disposent pas de mutuelle obligatoire dans le cadre de leur emploi salarié

Toutefois, aucune condition n'est requise pour y souscrire, si ce n'est d'être résident de la commune.

Face à un contexte croissant de déremboursement des soins par la Sécurité sociale, le recours à une mutuelle est devenu essentiel. Il est pourtant difficile de supporter ce coût mensuel supplémentaire pour nombre d'assurés.

- ▶ Seniors, retraités, Inactifs,
- ▶ Salariés en fin de portabilité, sans emploi, en situation d'invalidité, sous tutelle
- ▶ Travailleurs non salariés, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, auto entrepreneurs...
- ▶ Etudiants : Rappel que la mutuelle des étudiants est devenue libre de choix
- ▶ Fonctionnaires, agents de la fonction publique, employés communaux et territoriaux.

QUI PEUT
BENEFICIER
D'UNE
MUTUELLE
COMMUNALE

PREAMBULE

- ▶ Nous avons rencontré 3 mutuelles après de nombreuses prises de contact, (Merci a Maryline pour son investissement)
- ▶ **Jeudi 25 février matin** - luc BASETTE au téléphone pour l' association de st clair de la tour, (Merci a Jean - François pour la mise en relation)
- ▶ Jeudi 25 février après midi - Sylvie, Michel et moi rencontre avec Mr Gilles FACONNET pour une présentation de la mutuelle **MUTUALP** (Merci a Sylvie et Michel de m' avoir accompagné a cette présentation)
- ▶ Vendredi 26 février après midi - Maryline- Jean-pierre - Jean-Charles -et Colette rencontre avec Mr ZWERENZ pour une présentation de **ACTION**

SIEGE : Bordeaux

Association MA COMMUNE MA SANTE

30 000 Adhérents - Présent sur 5 départements

Commercial de isle d'abeau

7 niveaux de garantie - solution labellisée pour les agent territoriaux

Tarifs : ????

3 partenaires : Pavillon - Mie - Miltis

+ Cotisation de 12€ / An par foyer pour association

Reduction Famille : Gratuité a partir du 3eme enfant

Pas de limite d' âge de souscription

Etude des besoins + Conseil + accompagnement + permanence

Géo Sentinel

teleMédecine 24/7

Géo Sentinel Allocation Obsèques

Possibilité de changement de niveaux possible a tout moment , (1 mois pour l' application par contre 1 ans pour redescendre de garantie)

37€ pour une sur-mutuelle

SANTE MUT

SIEGE : saint claire de la tour
Existe depuis plus de 99 ans
St André de gaz, la Batie Montgascon

4 niveaux de garantie : SANTEPRIM' / SANTEPLUS / SANTEPRO / SANTEPACK
Tarifs : de 23,31€ a 89,76€
+ Cotisation de 10€ / An par foyer pour l'association de st clair de la tour

Reduction Famille : Gratuité a partir du 2eme enfant
Pas de limite d' age de souscription
Etude des besoins + Conseil + accompagnement
-De 300 € a 1200 € d' économie par an par rapport a une autre mutuelle

Demande que la mutuelle reste au nom de sante mut **de st clair de la tour**

Assemblée générale 1 fois par an
Nomination d' une personne du CCAS de st victor pour faire partie de l' assemblée générale

SIEGE : Lyon

Domarin / st Marcel bel accueil / charavines / val de Virieu etc...

Commercial de Pont de Beauvoisin

4 niveaux de garantie : SECURITE / ESSENTIELLE / CONFORT / RENFORCEE

Tarifs : de 8,34€ a 137,75€

Reduction Famille : Gratuité a partir du 3eme enfant

Pas de limite d' âge de souscription

Pas de questionnaire de santé

Remise de 20% pour les couples

Etude des besoins + Conseil + accompagnement + permanence en maire

Médecindirect 24/7

Proxime et moi - (service de renseignement)

Almerys - espace d'adherent

Prévention / club avantages / tiers payants

Possibilité de changement de niveaux possible a tout moment , (1 mois pour l' application par contre 2 ans pour redescendre de garantie)

- ▶ Pour les salariés du secteur privé : **ANI**
(Complémentaire de santé entreprise obligatoire)
- ▶ Pour les agents publics et territoriaux : **Contrats labellisés**
- ▶ Pour les minimas sociaux : le contrat **CSS*** (EX CMU*, CMU-C , ACS*)

*CSS = Complément Santé Solidaire

*ACS = Aide Complémentaire de Santé

*CMU = Couverture Maladie Universelle

DES SOLUTIONS
DÉJÀ
EXISTANTES

Offre compatible ACS !

Avec l' Aide a l' **A**cquisition d' une **C**omplémentaire **S**anté votre administré bénéficie d'une aide au financement de sa mutuelle santé (dispositif prévu par l' état)

Comment en bénéficier ?

Il suffit de remplir le formulaire de demande ACS, disponible su www.ameli.fr
Vous obtenez une attestation-chèque (pour chaque membre du foyer) a faire valoir pour réduire le montant de votre cotisation mutuelle.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les administrés d'une commune dont les ressources sont faibles, mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l' attribution de la couverture maladie universelles (CMU)

-29ans	- 8 € / mois
30-49 ans	- 14 € / mois
50-59 ans	- 21 € / mois
60-69 ans	- 25 € / mois
70 ans et +	- 30 € / mois

Montant des ressources permettant de bénéficier de l'ACS	
Nb de personnes par foyer	Plafond mensuel
1	981 €
2	1 472 €
3	1 766 €
4	2 061 €
Au-delà de 5 personnes, par personne supplémentaire	393 €

Reformes



4 EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

➔ Équipements de l'offre 100 % Santé

Des soins pour tous, 100% pris en charge

	CE QUE ÇA COÛTE RÉELLEMENT	MES REMBOURSEMENTS	CE QUE ÇA ME COÛTE AU FINAL
À compter du 01/01/2020			

Couronne dentaire 100 % Santé

- Exemple pris pour une couronne dentaire céramo-métallique sur une dent du sourire

500 €

Votre mutuelle	416 €
Sécurité sociale	84 €

0 €



À compter du 01/01/2020

Paire de lunettes 100 % Santé

AVEC VERRES UNIFOCALUX

- Exemple pour la correction la plus simple :
1 monture 30 € + 1 verre neutre
+ 1 verre unifocal sphère [0 à - 2,00]

82,50 €

Votre mutuelle	67,75 €
Sécurité sociale	14,85 €

0 €

AVEC VERRES PROGRESSIFS

- Exemple pour la correction la plus complexe :
1 monture 30 € + 2 verres progressifs,
sphère < -12,00 et CYL (+) > 4

370 €

Votre mutuelle	303,40 €
Sécurité sociale	66,60 €

0 €



À compter du 01/01/2021

Aide auditive 100 % Santé

- Exemple pris pour un assuré* > à 20 ans

950 €

Votre mutuelle	710 €
Sécurité sociale	240 €

0 €

Aucun reste à charge pour l'assuré*

grâce au remboursement cumulé de la Sécurité sociale et de sa mutuelle

QU'EST-CE QUE LE 100 % SANTÉ ?



Des soins pour tous, 100% pris en charge

Afin de favoriser l'accès aux soins, l'offre 100 % Santé permet un remboursement intégral de la dépense, par la Sécurité sociale et la mutuelle. Pour cela, la prothèse dentaire, l'équipement optique ou l'équipement auditif choisi par l'assuré*, doit appartenir à la catégorie 100 % Santé.

L'offre 100 % Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé Responsable. Son contenu est détaillé ci-dessous de manière non exhaustive.

L'offre 100 % Santé est automatiquement intégrée dans les formules du contrat Garantie Santé. Grâce à son contrat, l'assuré* n'aura donc aucun reste à charge sur son équipement 100 % Santé.



Le 100 % SANTÉ DENTAIRE (à compter du 1^{er} janvier 2020)

Les couronnes dentaires et bridges

- Dents du sourire :
 - couronnes aspect dents blanches pour les incisives, canines et 1^{re} prémolaire
 - bridges aspect dents blanches pour les incisives uniquement
- Dents du fond :
 - couronnes et bridges métalliques

Les couronnes dentaires transitoires et Inlay-core avant la pose d'une couronne 100 % Santé

Les prothèses amovibles à base résine (à compter du 1^{er} janvier 2021)



L'OFFRE 100 % SANTÉ NE PRÉVOIT PAS :

- Les autres couronnes et bridges (dents blanches sur dents du fond, couronnes céramo-céramiques, etc.)
- Les autres prothèses amovibles
- Les implants dentaires
- L'orthodontie



Le 100 % SANTÉ OPTIQUE (à compter du 1^{er} janvier 2020)

La monture - Choix parmi au moins :

- 17 montures adultes
- 10 montures enfants
- 2 coloris par monture

Les verres

- Pour toutes les corrections
- Amincis selon le trouble
- Traitements anti-reflets et anti-rayures

RENOUVELLEMENT TOUS LES 2 ANS

L'OFFRE 100 % SANTÉ NE PRÉVOIT PAS :

- Un choix illimité de montures
- Le libre choix de la marque des verres,
- Les traitements supplémentaires (lumière bleue, etc.)
- Les lentilles
- La chirurgie réfractive



Le 100 % SANTÉ AUDIOLOGIE (à compter du 1^{er} janvier 2021)

Tous types d'appareils

- Contours d'oreilles classiques, à écouteur déporté, intra-auriculaires
- 12 canaux de réglage
- Au moins 3 options de confort d'écoute incluses

RENOUVELLEMENT TOUS LES 4 ANS

L'OFFRE 100 % SANTÉ NE PRÉVOIT PAS :

- Les appareils auditifs comportant des options spécifiques (au moins 20 canaux de réglages, par exemple)
- Les assistants d'écoute sans réglage vendus en pharmacie

L'assuré* garde une liberté totale de choix dans les équipements ou les matériaux.

Vous êtes donc libre de choisir entre les équipements proposés par l'offre 100 % Santé et les autres équipements. Les équipements choisis en dehors de l'offre 100 % Santé sont pris en charge au titre de votre contrat en fonction de la formule souscrite.



100% SANTÉ

Des soins pour tous, 100% pris en charge

LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF MUTELLE COMMUNALE

1 - Validation par le conseil d'administration du CCAS

2 - Communication auprès de la population
(Facebook, Illiwap, bulletin municipal etc....

3 - Réunion publique d'information

4 - Permanence sur rendez-vous en mairie

5 - Accompagnement / Conseils et Adhésion

CONCLUSION

VOTE DE LA COMMISSION CCAS DU CHOIX DE LA MUTUELLE

ACTIONM	SANTE MUT	MUTUALP

QUESTIONS DIVERSES :



MERCI A TOUS POUR
VOTRE ATTENTION